Affaires courantes

que les femmes sont toujours perçues comme un groupe qui empiète sur le fief des hommes.

Y a-t-il de l'espoir? Bien sûr que oui. Mais l'espoir réside dans le progrès, le courage et l'intervention du gouvernement. Il réside dans des initiatives gouvernementales honnêtes, cohérentes et progressistes. Il réside dans un gouvernement qui prouve son engagement à l'égard de l'égalité entre les sexes et agit au lieu de se féliciter du travail inachevé. Il réside dans l'éventualité que, un jour, le gouvernement actuel et tous les gouvernements reconnaîtront que les femmes sont l'autre moitié de l'humanité.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a demandé qu'aujourd'hui soit déclaré journée de deuil national pour les quatorze étudiantes de l'École polytechnique qui ont été massacrées à Montréal. J'appuie la proposition du comité d'action. Je voudrais en outre demander aux Canadiens de faire des dons aux centres d'aide aux victimes de viol et aux organismes dont les efforts visent à mettre un terme à la violence faite aux femmes. J'exhorte enfin les députés et tous les Canadiens à prendre ce jour de deuil au sérieux et à faire des dons dans la mesure de leurs moyens.

La ministre a souligné les progrès réalisés par les femmes dans leur marche vers l'égalité. On doit féliciter les femmes du Canada pour ces progrès. Cependant, en ce dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, je voudrais faire ressortir des points qui pourraient être améliorés.

La ministre dit que le Canada peut être fier de ses réalisations en matière de droits de la femme. Je me demande si le gouvernement est fier d'avoir accordé 17 millions de dollars à 38 clubs de strip-tease, mais en raison de chinoiseries administratives, d'accuser un retard dans le versement des 22 millions de dollars en immobilisations à l'Opération Refuge, qui est un programme visant à offrir des refuges aux femmes battues.

Il est paradoxal qu'en dépit de l'alinéa 13b) de la convention, qui demande aux signataires de promouvoir l'équité dans l'octroi de prêts, les femmes fassent toujours l'objet de discrimination à cet égard tandis que le gouvernement investit dans des clubs de strip-tease.

Autre paradoxe, le gouvernement vient d'enfreindre les alinéas 2c), 2d) et 11d), qui portent sur l'égalité salariale pour fonctions équivalentes. Or, les employés

des hôpitaux fédéraux, des femmes surtout, luttent depuis 1980 pour obtenir cette égalité salariale. Ils ont même eu gain de cause devant les tribunaux contre le gouvernement. Et pourtant celui-ci refuse toujours de leur accorder des salaires équitables. Nous avons plutôt assisté pendant les dernières semaines au traitement injuste de ces employés qu'une loi a obligé à reprendre le travail.

Le projet de loi concernant l'avortement, que le gouvernement a présenté cette année, va à l'encontre de l'article 2 et de l'alinéa 16(1)e) de la convention. Cette mesure législative est discriminatoire envers les femmes parce qu'elle régit le phénomène de reproduction pour les femmes et non pour les hommes. Elle limite le choix des femmes en leur imposant des règles arbitraires dont elles devront tenir compte dans leur décision de porter un enfant ou non.

Au Canada, il est illégal de faire de la discrimination contre les femmes simplement parce qu'elles sont des femmes. Pourtant, les programmes de formation linguistique d'Emploi et Immigration, qui sont destinés aux immigrants ne favorisent pas les femmes, et le gouvernement ne s'est pas encore penché sur ce problème. En fait, le gouvernement est encore une fois traîné devant les tribunaux pour avoir violé les droits de la personne.

Une Canadienne sur 10 échappe à la protection de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le deuxième rapport du Canada sur ses progrès en matière d'égalité fait mention du rapport de 1985 qui s'intitule «Égalité pour tous». Cinq ans plus tard, le gouvernement n'a toujours pas donné suite à la recommandation formulée dans ce rapport d'inclure l'orientation sexuelle dans les motifs de discrimination interdits.

L'article 7 garantit aux femmes le droit de participer à la formulation de la politique du gouvernement ainsi qu'aux activités des organisations et des associations non gouvernementales qui s'intéressent à la vie publique et politique de leur pays. Malgré cela, le gouvernement conservateur réduit de 15 p. 100 le programme du Secrétariat d'État pour les femmes et de 50 p. 100 les fonds du Comité d'action sur le statut de la femme.

Je suis heureuse que notre parti, le Nouveau Parti démocratique, ait contribué au prochain rapport du gouvernement sur la participation de la femme en étant le premier parti politique national en Amérique du Nord à se donner une femme comme chef.